



Le Courrier des domaines

Belgique -
Belgie
P.P.
5360
HAMOIS
BC 1792

Trimestriel n°2 Décembre 2002

Editeur Responsable : Fabien Lardinois - 96, rue de Monin - 5362 Achet
Bureau de dépôt : Hamois, agrégation n° P 202144

Editorial

Le gouvernement wallon a adopté fin 2002 son plan d'action pluriannuel par rapport à l'habitat permanent dans les équipements touristiques. Nous avons commencé à construire une parole collective lors de nos rencontres intercamping mensuelles. Pas de doute, malgré un bel emballage et beaucoup de précautions (lutte contre la précarisation, l'insalubrité et pour le bien-être des citoyens wallons), le gouvernement poursuit l'objectif de rendre ces lieux au tourisme et de procéder au déplacement des personnes qui y vivent. Même avec quelques menaces pour les résidents, les exploitants de campings ou les communes qui ne suivront pas. Nous constatons aussi à travers les phases de l'action et les traitements différents pour les uns et les autres un véritable souci de casser la mobilisation et de diviser les résidents. Donc **humainement inacceptable et encore un peu plus de précarisation !** Nom de dieu, le véritable problème, c'est le logement. Pour y remédier, il faudrait de véritables moyens !

L'équipe du Courrier

Sommaire

Edito	p. 1
Le loue-achète	p. 2
Nouvelles	p. 3
Plan pluriannuel	p. 4

Comment devenir propriétaire quand plus aucune banque ne veut vous faire un prêt ?

Beaucoup d'entre nous ayant des petits revenus ou ayant eu des accrocs financiers (dettes, saisies) dans la vie n'ont plus accès à la propriété car aucune banque ne veut plus accorder de prêt. Pourtant le montant des loyers est très élevé et cela il faut le payer.

Il reste une dernière solution si vous désirez être « dans vos murs ». C'est le loue-achète. Celui-ci peut se faire de deux façons mais il est évident qu'il faut d'abord trouver un propriétaire qui veuille bien vous vendre son bien en paiement mensuel. Cette pratique étant régulièrement faite dans les parcs résidentiels s'applique malheureusement peu aux logements traditionnels. Après avoir trouvé le logement et vous être mis d'accord avec le propriétaire sur le prix total et sur les mensualités à payer pour couvrir ce prix avec ou sans intérêt, deux possibilités d'accord sont possibles.

- 1) Passage devant le notaire (avec paiement des frais notariaux sur le montant global de l'achat). Le notaire prend acte du paiement du bien en mensualités. La garantie pour le propriétaire est qu'en cas de non-paiement ou de retard important (ex. : 3 mois), il peut reprendre son bien.
- 2) Après avoir trouvé le bien désiré, prendre accord avec le propriétaire sur le paiement mensuel. Dès que le bien est payé, on passe chez le notaire pour acter la vente. On a bien sûr eu le temps de mettre de l'argent de côté pour payer les actes mais il n'y a dans cette solution aucune garantie en cas de décès du propriétaire ou changement d'avis de celui-ci quant à la vente de son bien. Le risque de cette transaction ne peut être pris que si le remboursement mensuel est inférieur ou égal au loyer que l'on paierait. Dans ce cas, si le propriétaire change d'avis, il n'y a pas perte d'argent.

Ces solutions ne sont pas faciles car tout le monde doit prendre un risque, faire confiance et peu de propriétaires acceptent, mais c'est souvent le dernier pas à franchir pour l'accès à la propriété.

Marie-Claire Warnier
Camping du lac de Bambois

Nouvelles des domaines

Vu dans le journal Le Soir : le camping du Rensval à Bastogne va fermer. Les autorités communales s'appuient sur le Plan d'action pluriannuel de la Région Wallonne (voir page suivante).

A LST, nous avons repris des rencontres intercampings, pour échanger sur ce que nous vivons dans les différents campings et domaines. Nous trouvons important de ne pas rester isolés dans notre coin mais de nous relier. Vous pouvez-nous y rejoindre. Contactez-nous. Pour le moment, nous fonctionnons sous forme de tournante en organisant des rencontres (une fois par mois) dans les différents domaines et campings où nous avons des amis.

Pour l'année 2003, nous vous envoyons tous nos bons vœux de solidarité, de vigilance et de détermination dans la lutte pour le droit au logement.

Plan pluriannuel de la Région wallonne

La Région Wallonne vient d'adopter son plan d'action pluriannuel relatif à l'habitat permanent dans les équipements touristiques.

Phase 1 : réinsérer dans un logement décent 2601 personnes qui vivent actuellement dans un camping ou autre équipement touristique situé en zone inondable avec une priorité pour les familles avec enfants.

Phase 2 : pour les 5469 personnes concernées et qui vivent hors zones inondables, la situation sera envisagée au cas par cas .

Il appartient à chacun d'être vigilant à l'application de ce plan.

Nous avons peu de place pour en dire plus sur cette feuille.

A LST, des rencontres intercamping ont repris depuis le mois de novembre sous forme de tournante dans de nombreux domaines et campings. Si vous voulez nous rejoindre pour parler de ce plan, contactez-nous à l'adresse ci-dessous.

Ont participé à ce numéro :

Marie-Claire, Albert, Benjamin, Fabien et tous les amis de la cave de Noisieux pour leurs réflexions judicieuses sur le plan d'action pluriannuel de la Région Wallonne.

Adresses utiles

- LST Ciney-Marche asbl
96, rue de Monin - 5362 Achet
tél/fax : 083/611085 - GSM : 0479/289057
e-mail : lst.ciney.marche@belgacom.net
- Solidarités Nouvelles
Rue Léopold, 36 - 6000 Charleroi
tél : 071/303677 - fax : 071/306950
- SRP La Teignouse
Sart 2 - 4171 Poulseur